



Société Francophone  
d'Histocompatibilité  
et d'Immunogénétique



*Président : Jean-Luc Taupin*  
*Secrétaire Général : Pascale Loiseau*  
*Secrétaire Général adjoint : Valérie Dubois*  
*Trésorier : Ghislaine Bernard*  
*Président Conseil Scientifique : Nicolas Guillaume*  
*Administrateurs : Isabelle Jollet, Dominique Masson, Florent Delbos, Matthieu Filloux*

**Comité local d'organisation des Journées Educationnelles SFHI 2022 :**  
*Gwendaline Guidicelli, Marine Cargou, Mamy Ralazamahaleo, Elodie Wojciechowski*

---

## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE JOURNEES EDUCATIONNELLES SFHI 5 au 7 octobre 2022 - BORDEAUX

---

### Entre les soussignés :

1 - la Société Francophone d'Histocompatibilité et d'Immunogénétique (SFHI), déclarée au titre de la formation professionnelle sous le numéro n° 11 75 45619 75, (Numéro SIRET 212 727 124 00012)

et

2- .....d'autre part,  
représenté par .....

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de livre IX du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

### Article 1 : Objet de la convention

La SFHI organise l'action de formation suivante :

- **Intitulé : Journées Educationnelles SFHI**
- **Programme :** consultable sur le site [www.sfhi.eu](http://www.sfhi.eu)
- **Type d'action :** Acquisition et approfondissement des connaissances dans les domaines de la transplantation d'organes, de greffe de CSH, des associations HLA-Maladies et dans les démarches d'accréditations EFI et COFRAC
- **Dates : 5/10/2022 au 7/10/2022**
- **Durée : 2 jours ½**
- **Lieu : BORDEAUX**

## Article 2 : Participants

Le Comité scientifique de la SFHI accueillera les personnes suivantes (nom, prénom et fonction)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Article 3 : Dispositions financières

Le coût de la formation est fixé à :

- 150 € pour les techniciens de laboratoire, ingénieurs et bioinformaticiens
- Pour les médecins, pharmaciens et biologistes à jour de leur cotisation SFHI (pour 2021), le coût s'élève à 200 €, et ceux non à jour de leur cotisation 250 €.

L'entreprise s'acquittera de la somme à la SFHI après signature de la présente convention.

Une annulation reçue jusqu'au 21/08/22 n'entraînera aucun frais d'annulation. Une annulation reçue entre le 22/08/22 et le 18/09/22 entraînera des frais d'annulation correspondant à 50% des frais d'inscription. Une annulation reçue à partir du 19/09/22 nécessitera le paiement de la totalité des frais d'inscription.

Fait à ..... Le .....

Pour l'entreprise,

Pour la SFHI,

Convention à compléter et à retourner signée à [jesfhi2022@chu-bordeaux.fr](mailto:jesfhi2022@chu-bordeaux.fr)

Après signature du représentant de la SFHI, la convention sera renvoyée à

Nom : .....

Adresse email : .....